

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 23/09/2013

Date de la convocation:
16/09/2013
Date d'affichage:

L' an 2013 et le 23 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 48

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, MULLER Jean, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, THALMANN Alfred, VOGEL Robert, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice, WEHRUNG Freddy

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 122.2013
Vote : A la majorité
Pour : 45
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

122.2013 : Vente de terrain au parc économique de la Sauer : société Sefac-Thermorossi.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet d'implantation de la société SEFAC-Thermorossi au parc économique de la Sauer à Eschbach,

Vu le règlement du parc économique de la Sauer,

Considérant l'avis favorable de l'ADIRA,

Considérant l'avis favorable du comité de pilotage zones d'activités et immobilier d'entreprises réunie le 16.09.2013,

Vu la délibération n° 004.2009 du conseil communautaire du 16.02.2009 fixant le prix de vente des terrains au parc économique de la Sauer à Eschbach,

Vu l'avis du bureau du 19.08.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. A. BRACONNIER,

Envoyé en préfecture le 16/10/2013
Reçu en préfecture le 16/10/2013
Affiché le 

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **De valider la vente d'un terrain à arpenter d'environ 64 ares sur la parcelle n° 138 du ban communal d'Eschbach, lieu-dit Wasserloch, situés entre les terrains des entreprises Rothelec et Comepack, au droit de la rue des joncs, coté Rothelec, pour un montant HT de 21,30 € le m² net vendeur, hors frais d'acquisition dus par l'acquéreur,**
- **De demander au président de signer une promesse de vente avec la société SEFAC-Thermorossi, ou toute autre société venant à sa suite aux mêmes fins, dans l'attente de la signature d'un acte authentique par-devant notaire,**
- **D'autoriser le président à signer l'acte authentique de transfert de propriété correspondant par-devant notaire.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 08/10/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

